



GRANDLYON  
HABITAT

Novembre 2024

n°253

# Entre-Nous

La lettre d'informations mensuelle de GrandLyon Habitat



L'ACTU

## Les soldats du feu étaient à Mermoz !

Le 9 octobre 2024, les sapeurs-pompiers du Rhône et GrandLyon Habitat ont sensibilisé soixante enfants et parents aux risques d'incendie. Ils ont désormais les bons réflexes pour prévenir ou maîtriser un départ de feu.



Et vous, connaissez-vous les bons gestes ?

Le feu est chez moi et je ne peux pas l'éteindre :

- 1) J'évacue les lieux à l'abri des fumées.
- 2) Je referme la porte pour faire barrière au feu.



Le feu est à l'intérieur de mon immeuble :

- 1) Je reste dans mon appartement, à l'abri des fumées.
- 2) Je ferme la porte d'entrée pour bloquer les fumées.
- 3) Je place un linge humide sous la porte.

Et surtout j'appelle le 18 ou le 112

Pour connaître les bons réflexes du quotidien, rendez-vous sur [SDMIS.fr](http://SDMIS.fr)

## Vous n'avez pas encore téléchargé notre appli web ? C'est le moment !

Vous avez découvert notre nouvelle application web en octobre ? Profitez-en pleinement ! Grâce à elle, gérez votre logement en toute simplicité :

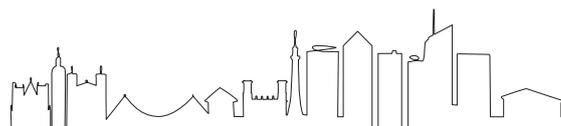
- Payez votre loyer en quelques clics.
- Consultez vos documents (avis d'échéance, lettres Entre Nous...) à tout moment.
- Déposez une réclamation et suivez son traitement en ligne.
- Restez informé de toutes les actualités de GrandLyon Habitat.

Téléchargez-la dès maintenant sur [www.grandlyonhabitat.fr](http://www.grandlyonhabitat.fr) et ajoutez-la sur l'écran d'accueil de votre smartphone.



Simple, rapide et sécurisée, l'appli web est faite pour vous faciliter la vie !

La suite de L'Actu en page 2





## ➤ L'ACTU (LA SUITE)

### Remplacement de vos détecteurs de fumée : une campagne pour votre sécurité !



**Dans le cadre de son engagement à assurer votre sécurité, GrandLyon Habitat lance une campagne de remplacement des Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumée (DAAF) présents dans votre logement. Cette campagne, qui débutera début 2025, s'étendra sur 2 ans.**

#### Qu'est-ce qu'un DAAF et à quoi sert-il ?

Un DAAF est un appareil essentiel à votre sécurité. **Il détecte la présence de fumée dans votre logement** et déclenche une alarme pour vous alerter en cas d'incendie. Il permet de réagir rapidement et de sauver des vies en cas de danger.

#### Pourquoi remplacer votre DAAF ?

GrandLyon Habitat a installé des détecteurs de fumée dans tous ses logements en 2015, suite à l'évolution de la réglementation. Après leur période de garantie de 10 ans, ils restent fonctionnels mais ne sont plus couverts par une garantie. Pour assurer leur bon fonctionnement et votre sécurité, GrandLyon Habitat a fait le choix de les remplacer.

L'installation des nouveaux DAAF sera effectuée par GrandLyon Habitat. Ils sont couverts par une **garantie de 5 ans** : en cas de dysfonctionnement (hors mauvaise utilisation), l'entreprise en charge interviendra pour le réparer ou le remplacer gratuitement. Durant cette période, le locataire devra **veiller à l'entretien et au bon fonctionnement de son détecteur.**

#### Comment se déroulera la campagne ?

Les premiers remplacements commenceront début 2025 et se poursuivront sur 2 ans. Une information collective sera réalisée quelques semaines avant les interventions.

Vous serez contactés au moins **15 jours à l'avance** pour fixer un rendez-vous avec l'entreprise responsable de l'installation. Il est donc important de bien répondre à l'appel ou au courrier que vous recevrez afin de fixer le créneau qui vous convient.

Nous comptons sur votre collaboration pour assurer la bonne mise en place de ce dispositif essentiel pour la sécurité de tous. En cas de questions, n'hésitez pas à contacter **votre ligne directe au 04 72 74 67 42** ou à vous rendre sur notre site internet.



## ➤ LE POINT SUR...

### Le prélèvement automatique

#### Où se renseigner ?

- En agence
- Sur le site

[www.grandlyonhabitat.fr](http://www.grandlyonhabitat.fr), rubrique « je-suis-locataire ».

- En contactant la **ligne directe** au 04 72 74 67 42.

#### Quand le choisir ?

À tout moment, c'est possible !

#### Comment faire ?

**Il suffit de demander et de remplir un mandat SEPA.**

- Sur [www.grandlyonhabitat.fr](http://www.grandlyonhabitat.fr),  
Le mandat SEPA est à télécharger dans la rubrique « je-suis-locataire/mon-budget/ moyens-de-paiement ».
- En vous rendant dans votre agence de proximité.



#### Et ensuite ?

- Choisissez votre date de prélèvement : le 1<sup>er</sup>, le 6, le 11 ou le 16 du mois.
- Envoyez vos documents : mandat SEPA, RIB et dernier avis d'échéance à : GrandLyon Habitat Direction Gestion Immobilière  
2, place de Francfort - CS 13754  
69444 LYON Cedex 03 ou  
[prelevement\\_auto@grandlyonhabitat.fr](mailto:prelevement_auto@grandlyonhabitat.fr).

## Les différentes solutions pour payer son loyer

Plusieurs moyens de paiement sont à votre disposition pour régler votre loyer :

- **Le prélèvement automatique.** C'est le moyen le plus simple, le plus rapide et le plus sûr pour payer votre loyer dans les délais. Vous pouvez choisir la date de prélèvement qui convient le mieux à votre situation personnelle : le 1<sup>er</sup>, le 6, le 11 ou le 16 de chaque mois.

**Pour passer au prélèvement automatique : rendez-vous sur [www.grandlyonhabitat.fr](http://www.grandlyonhabitat.fr), rubrique « Mon budget / Moyens de paiement »,**

- **Le paiement en ligne par carte bancaire depuis notre site internet,** en créant votre espace locataire en ligne. Une solution sans engagement et en toute sécurité,
- **Le paiement par TIP SEPA.** Il suffit de dater et signer le TIP SEPA situé en bas de votre avis d'échéance et de le renvoyer à : centre des paiements - GrandLyon Habitat - 87 074 LIMOGES cedex 9. Lors du premier paiement, un RIB ou un RIP doit être transmis,
- **Le paiement en espèces EFICASH.** Vous pouvez payer votre loyer en espèces depuis un bureau de Poste. La Banque postale applique des frais de service de 8€ pour chaque versement,
- **Le paiement par chèque à l'ordre de GrandLyon Habitat.** Il suffit d'inscrire votre numéro de compte locataire au dos du chèque, daté et signé. Votre chèque, accompagné du talon de votre avis d'échéance (partie B) et du TIP SEPA non signé sont à envoyer à : Centre des paiements - GrandLyon Habitat - 87 074 LIMOGES cedex 9.



## **> LE GESTE VERT**

### Pour une planète plus propre, recyclez vos déchets !

Savez-vous où et comment se recyclent ces déchets ?

Les ampoules et les piles : attention, danger !

- **Les ampoules :** quand une ampoule est cassée, il faut la jeter dans un bac spécial. Ces bacs se trouvent souvent dans les supermarchés ou les magasins de bricolage.
- **Les piles :** pareil pour les piles ! Elles contiennent des substances qui polluent l'eau et la terre. Donc, on ne les jette pas à la poubelle, on les met dans des bacs spéciaux, souvent à côté des ampoules dans les supermarchés.

Et d'autres déchets à recycler :

- **Les médicaments :** les médicaments périmés ne se jettent pas à la poubelle. On les ramène à la pharmacie.
- **Les petits appareils électroniques :** vieux téléphone, chargeur cassé... On peut les déposer dans les magasins d'électronique. Ils seront recyclés pour en faire de nouveaux objets.

**En recyclant, on économise de l'énergie, on protège la nature et on crée de nouveaux emplois.**

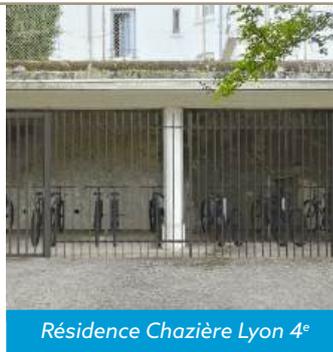




## ► INFO TRAVAUX

### Des locaux vélo dans les résidences

**Ce mois-ci, GrandLyon Habitat vous présente son projet de développement des places de stationnement sécurisées pour les vélos, au sein des résidences.**



Résidence Chazière Lyon 4<sup>e</sup>



Résidence Le Clos Saint-Louis Lyon 7<sup>e</sup>

► **Début 2025, GrandLyon Habitat va créer 196 places dans 8 résidences :**

Champlong à Saint-Genis-Laval, Chazière à Lyon 4<sup>e</sup>, Gryphe 55, Le Chimiste, Le Clos Saint-Louis, Sébastien Gryphe à Lyon 7<sup>e</sup>, Valdo à Lyon 5<sup>e</sup> et Plateau Croix Rousse à Lyon 4<sup>e</sup>.

Les résidences de Lyon 7<sup>e</sup> et Chazière bénéficieront de locaux extérieurs, tandis que les autres verront des réaménagements de locaux intérieurs.

Coût total : c'est 200 000 + 30 000 euros de subvention via le programme national Alvéole+ de la Fédération des Usagers de la Bicyclette. Ce programme finance 40 à 50 % des équipements comme les arceaux, les stations de gonflage, les abris extérieurs et les actions de formation à la pratique du vélo et au code de la route.

► **D'ici 2026, GrandLyon Habitat souhaite créer 1 000 places de vélo sécurisées :**

un objectif ambitieux qui s'inscrit dans son grand plan vélo, visant à **promouvoir le vélo comme mode de transport économique, écologique et parfaitement adapté aux déplacements urbains.**



## ► PAROLES DE LOCATAIRES

### Avis d'échéance : fini le papier, je passe au numérique !

“ **Je ne veux plus recevoir mes avis d'échéance en papier, comment faire ?** ”  
– **Sonia, locataire à Vaulx-en-Velin**



**Bonne nouvelle : depuis septembre 2024, GrandLyon Habitat vous propose de recevoir tous vos documents** (avis d'échéance, bulletins et avis de régularisation, enquêtes SLS/OPS et Lettre Entre Nous) **directement en ligne, dans votre espace locataire** au lieu de les recevoir par courrier postal.

#### Comment faire ?

- **Connectez-vous** à votre espace locataire sur [www.grandlyonhabitat.fr](http://www.grandlyonhabitat.fr).
- **Si vous n'avez pas encore d'espace locataire, créez-le en quelques clics !**
- **Rendez-vous** dans la rubrique « Mes informations ».
- **Cochez la case** « Dématérialisation des documents ».
- **Mettez à jour** votre adresse email si nécessaire.

**Et voilà ! Vous recevrez désormais tous vos documents par email, dès leur mise en ligne.**

#### Précisions importantes :

- Vos avis d'échéance seront consultables en ligne pendant 6 mois.
- La dématérialisation n'est pas compatible avec le règlement du loyer par TIP.
- **Pour toute demande de copies papier de vos documents, contactez** la Ligne Directe des Locataires.